

Direction territoriale de la protection
Judiciaire de la jeunesse
Drôme-Ardèche

Direction Générale Adjointe Solidarités
Direction enfance Famille
Service Ressources Enfance Famille

AVIS D'APPEL À PROJET RECTIFICATIF

En vue de la création de mesures d'action éducative en milieu ouvert

ARTICLE 1 : Modification de l'article 3 de l'appel à projet

Compte-tenu d'une erreur matérielle concernant la date limite de réception qui était prévue le dimanche 18 mai 2025, la date limite de remise des dossiers de candidatures est décalée au jour suivant, soit le lundi 19 mai 2025.

Missions	Dates
Publication des documents relatifs à l'appel à projet	18 mars 2025
Date limite de réception des dossiers de candidatures	19 mai 2025
Période prévisionnelle de l'organisation de la commission d'information et de sélection des candidats	Juin 2025
Période prévisionnelle de notification de l'autorisation	Juin 2025
Date prévisionnelle d'ouverture des places	1^{er} octobre 2025

ARTICLE 3 : Autres articles

Les autres articles de l'appel à projet demeurent inchangés.

ARTICLE 3 : Voies de recours

Le présent avis peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification, soit d'un recours gracieux devant le Président du Conseil Départemental ou devant la Directrice territoriale de la Protection Judiciaire de la Jeunesse, soit d'un recours contentieux après du Tribunal administratif de Lyon qui peut être saisi :

- Par courrier à l'adresse suivante : 184 rue Duguesclin 69344 Lyon cedex 03
- De façon dématérialisée : <http://citoyens.telerecours.fr>.

Fait à Privas,

Le 28 avril 2025

Monsieur le Président
du Conseil Départemental de l'Ardèche
Olivier AMRANE



Madame la Préfète de l'Ardèche
Sophie ELIZEON

